



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

FORMULAIRE DE DEMANDE

PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC- VOLET VI MAISONS LÉZARDÉES

Année 2022

Pour toute demande pour des travaux réalisés entre le 19 janvier 2022 et le 19 janvier 2023

1. Identification du ou des demandeurs:

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

2. Conditions d'admissibilité :

	Oui	Non
Avez-vous obtenu un permis pour les travaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, préciser le numéro de permis et la date d'émission : _____		
Les travaux concernent-ils le bâtiment principal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer l'adresse si différent de votre lieu de résidence : _____		
Le bâtiment est-il érigé dans une zone inondable de grand courant (0-20 ans)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si oui, a-t-il fait l'objet de travaux pour l'immuniser contre les conséquences d'une inondation ou fait l'objet de tels travaux au moment de l'exécution des travaux admissibles au programme révocation Québec- volet maisons lézardées?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le bâtiment est-il érigé dans une zone de contraintes naturelles qui représentent des dangers d'érosion ou de glissement de terrain?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux répondent-ils à la description suivante : <i>Travaux nécessaires pour remettre en état les fondations et corriger les autres éléments du bâtiment qui ont été endommagés par le mouvement des fondations. Ces travaux doivent comprendre l'installation d'au moins un pieu destiné à stabiliser les fondations du bâtiment admissible.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les causes de l'affaissement de la fondation sont-elles liées à la condition du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les causes de l'affaissement sont-elles dû à un défaut ou à un vice de construction ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux font-ils l'objet d'une aide financière provenant d'un autre programme de la Société d'habitation du Québec?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le programme d'aide financière : _____		

3. Montant admissible à une aide financière

Dans le cadre du programme d'aide financière, le coût total de mes travaux représente un montant de _____\$.

4. Documents à joindre au formulaire

- Le présent formulaire dûment complété ;
- Un rapport d'ingénieur ou d'une entreprise spécialisée attestant que les dommages sont dus aux mouvements de sol et qui détermine les travaux nécessaires pour les corriger ;

- Les coordonnées de l'entrepreneur qui a effectué les travaux et qui possède la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec ainsi que les numéros de TPS et de TVQ, lesquels doivent tous être valides au moment de la réalisation des travaux ;
- Dans le cas où il y a plusieurs propriétaires, une procuration vous autorisant à agir à titre de représentant ;
- Dans le cas d'une corporation ou d'une coopérative d'habitation, une résolution de son conseil d'administration par laquelle sont désignés un ou des représentants ;
- Toutes les factures et autres pièces justificatives permettant d'établir les coûts réels des travaux ;

5. Vérification

Je m'engage à collaborer avec la Ville en vue de permettre la vérification du respect de mes obligations ainsi que de mes conditions d'admissibilité par tout moyen approprié incluant non limitativement la fourniture de document ou d'une déclaration assermentée.

Je déclare que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont véridiques.

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 20 _____
(lieu) (jour) (mois) (année)

Signature du ou des demandeurs _____

À l'usage de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac :

Date de réception de la demande : _____

Les conditions d'admissibilité sont-elles toutes rencontrées ? _____

Le demandeur a-t-il soumis toutes les pièces justificatives ? _____

Date du rapport de fin des travaux : _____

Je soussigné(e), _____, recommande le paiement de l'aide financière conformément au Règlement 704 sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées.

Coût des travaux : _____ \$	
Montant de la subvention accordée :	
Part de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac :	
Part de la Société d'Habitation du Québec :	
Total de la subvention :	

Signature du représentant de la Ville : _____